

## Rapport de la Commission des Finances sur le Préavis municipal 16/2014, « Budget de l'exercice 2015 »

*Au Conseil communal d'Aubonne,  
Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,*

### 1. Préambule

Conformément aux dispositions du règlement du Conseil communal d'Aubonne, la Commission des Finances (*ci-après CoFin*) a notamment pour mandat de rapporter au Conseil sur le Budget communal.

Suite au dépôt du Budget 2015 (préavis 16/2014) devant le Conseil communal lors de sa séance du 28 octobre dernier, les membres de la CoFin ont procédé à l'examen des différents chapitres au cours de la première moitié du mois de novembre 2014. Une liste de questions a été ensuite communiquée à la Municipalité qui y a répondu en détail lors d'une séance commune avec la CoFin le 11 novembre 2014.

La CoFin tient ici à remercier la Municipalité et le Boursier, M. David Golay, pour les réponses et précisions données à cette occasion ainsi qu'ultérieurement, et pour leur disponibilité en général. Nous félicitons particulièrement M. le Municipal Jean-Christophe De Mestral ainsi M. Golay pour l'excellente qualité du fascicule du budget dans son ensemble.

### 2. Analyse du budget dans sa globalité

Le Budget 2015 de la Commune d'Aubonne présente des sommes de CHF 29'502'180.- aux dépenses et CHF 28'821'400.- aux recettes, faisant apparaître un excédent de charges de CHF 680'780.- (négatif pour le budget) mais une marge d'autofinancement positive de CHF 406'900.-, qui est en progression de CHF 881'680.- par rapport au budget 2014. L'essentiel de l'écart entre l'excédent de charges et la marge d'autofinancement est constitué des amortissements du patrimoine administratif, pour CHF 1'037'480.-, puisque la différence entre les attributions et les prélèvements aux fonds de réserve n'est que de CHF 50'200.-. Comme expliqué par le préavis municipal, cette croissance de la marge d'autofinancement découle d'une augmentation des charges globales de 9% (soit CHF 2'446'250.-) plus que largement compensée par une croissance des recettes de 11.7% (soit CHF 3'011'580.-). Ces variations se composent principalement des éléments suivants :

#### **Eléments défavorables remarquables (écart budgets 2014 et 2015), par nature**

Autorités et personnel	CHF 166'500.-
Biens, services, marchandises	CHF 817'300.-
Amortissements	CHF 411'950.-
Participation aux charges cantonales et intercommunales	CHF 1'053'000.-
Dont facture sociale	CHF 263'000.-
Dont péréquation intercommunale	CHF 600'000.-
Dont ASSAGIE	CHF 145'000.-
<b>TOTAL</b>	<b>CHF 2'448'750.-</b>

**Éléments favorables remarquables (écart budgets 2014 et 2015), par nature**

Impôt sur les personnes physiques	CHF 2'570'000.-
Impôt sur les personnes morales	CHF 200'000.-
Vente et prestations de service	CHF 243'000.-
<b>TOTAL</b>	<b>CHF 3'013'000.-</b>

La différence entre ces deux totaux est de CHF 564'250.-, montant inférieur à la différence des marges d'autofinancement projetées pour 2014 et 2015 (CHF 881'680.- cités ci-dessus). Ce delta correspond à divers petits postes présents dans le budget et non reportés ici.

Suite à cette croissance des produits de l'impôt pour un taux inchangé à 68 points, la valeur de notre point d'impôt (qui représente la somme des impôts perçus divisé par le taux d'imposition, bon indicateur des revenus et du patrimoine présents sur le territoire d'une commune) a pris l'ascenseur. En effet, celle-ci, de CHF 183'971.- en 2014, est passée à CHF 225'000.- en 2015. Les charges qui dépendent de la valeur du point d'impôt (péréquation, facture sociale) auront par conséquent aussi augmenté.

Relevons l'évolution des amortissements effectués sur le patrimoine administratif communal, en croissance de 64% par rapport au budget 2014. Cette augmentation reflète le caractère conséquent des investissements votés par le Conseil communal ces dernières années. Notons par exemple l'amortissement de CHF 191'000.- effectué annuellement pour la salle de gymnastique de Pré-Baulan, plus de 10 ans après son acceptation par le Conseil communal. Le plan des investissements 2015-2019 proposé par la Municipalité étant conséquent, cette donnée sera à prendre en compte pour tous les organes communaux lors du lancement de ces divers projets.

Relevons aussi que le budget est quelque peu « gonflé » par le rôle d'acheteur et de vendeur de gaz de la Commune, pour CHF 3'956'500.- aux charges (14.3% du total) et CHF 4'199'000.- aux produits (15% du total). Toutes les évolutions en pourcents ci-dessus seraient donc plus élevées sans l'inclusion des activités liées au gaz dans le budget communal, et pourraient fausser d'éventuelles comparaisons avec d'autres communes. Ces activités rapportent CHF 239'500.-, soit un peu plus d'un point d'impôt.

L'évolution de notre marge d'autofinancement est réjouissante, surtout au vu de son évolution positive entre le budget et les comptes ces dernières années (amélioration de plusieurs centaines de milliers de francs depuis 2011 en tout cas, avec une exception en 2012). Souhaitons que les prochains budgets et comptes continuent à suivre cette tendance.

**3. Analyse des revenus**

L'évolution des revenus pour l'année 2015, avec une augmentation de CHF 3'011'580.- par rapport au budget 2014, est réjouissante. Malgré cela, tout enthousiasme doit être tempéré, seule la moitié de cette augmentation pouvant potentiellement être pérennisée à plus long terme, une grande partie de cette somme provenant d'un rattrapage effectué sur 2014 et 2015. En effet, la taxation d'un ou de plusieurs contribuables n'est devenue définitive qu'au début de l'année 2014, et un lissage des revenus y relatifs a été effectué sur les années 2014 et 2015. Cet accroissement CHF 2'570'000.- de l'impôt sur les personnes physiques (soit 85.3% du total de l'évolution des revenus, et une augmentation de 28.6% par rapport au budget 2014!) est parfaitement exceptionnel, et la CoFin tient à le souligner.

Malgré cela, la CoFin est satisfaite de constater que la bonne situation économique prévalant actuellement dans notre pays se retrouve dans les prévisions des revenus pour l'année

prochaine. A côté de cela, soulignons que les revenus ont été régulièrement sous-estimés dans les budgets de ces dernières années (2012 mis à part), et tout particulièrement en 2014 où les revenus budgetés pour toute l'année avaient déjà été atteints au mois d'août. La CoFin salue et partage la volonté de la Municipalité de rester prudente dans ses prévisions, mais est convaincue qu'il est possible d'améliorer la fiabilité de ces dernières.

#### 4. Analyse des charges

Comme expliqué dans le préavis, le budget 2015 présente une augmentation de 4% des charges de compétence communale, ce qui est non négligeable. Heureusement, cette croissance est largement contrebalancée par l'augmentation conséquente des revenus susmentionnée. Citons quelques points d'attention, par direction :

- Chapitre 1, Administration générale :
  - Cultures et sociétés locales, tourisme, SDA :  
La CoFin tient à relever le caractère limité des subventions directes délivrées par la Municipalité aux sociétés locales actives dans la culture (CHF 20'000.- au total, dont CHF 10'000.- pour Barbacane, cela ajouté à la subvention de CHF 5'000.- à la SDA), qui font vivre Aubonne. La CoFin encourage la Municipalité à soutenir de manière plus active ces sociétés qui sont le sel de notre cité et contribuent à renforcer son attractivité et son rayonnement. Un pourcent culturel ne pourrait-il pas être envisagé dans les prochains budgets ?
  - Piscine :  
Les charges d'entretien augmentent de CHF 28'000.-, cela suite à l'état général des bassins qui se dégrade progressivement, malgré un état général jugé bon à ce jour. Divers autres travaux seront menés, notamment la réfection du beach volley.
  - Participation au bus pyjama :  
La CoFin relève le coût élevé de ce poste (CHF 34'000.- pour l'ensemble des communes) au regard des prestations limitées fournies à la population (un trajet par nuit de week-end). La CoFin **émet le vœu** que la Municipalité examine des mesures destinées à optimiser cette prestation (par exemple au travers d'une mise en concurrence avec d'autres transporteurs), cela en collaboration avec les autres communes participantes.
- Chapitre 2, Finances :
  - Contribution au fonds de péréquation financière :  
Avec une augmentation de CHF 600'000.-, ce poste est symbolique du problème évoqué par la Municipalité et le Conseil communal depuis maintenant plusieurs années, celui des charges cantonales et intercommunales non maîtrisables par la politique communale. Cette contribution étant liée à la valeur du point d'impôt communal, l'augmentation sensible de cette dernière, comme expliqué plus haut, est la principale cause de l'augmentation de notre participation au fonds de péréquation. Il n'y a aucun moyen pour Aubonne d'influer sur cette charge, et la CoFin le déplore.
- Chapitre 3, Domaines et bâtiments :
  - Entretien des bâtiments :  
Les produits extraordinaires projetés pour 2015 permettent à la Municipalité d'envisager un entretien plus poussé de certains bâtiments communaux. Par exemple, l'ancien collège de Pizy verra ses alentours renouvelés (remplacement

de la clôture, aménagement des places de parc...), le chalet du Pré d'Aubonne recevra un nouveau couvert et le système de sécurité incendie du collège du Chêne sera remplacé. Malgré ces travaux et plus généralement, la CoFin encourage la Municipalité à maintenir un niveau d'entretien correct des bâtiments et autres possessions pour lesquels des projets sont en réflexion ou discussion (contrairement à l'Esplanade jusqu'à cette dernière année, par exemple). A côté de cela, les revenus en hausse de 2014 et 2015 pourraient être utilisés à cet effet.

- Cœur du Chêne, Lion d'Or :  
Ce budget voit les entrées des deux nouveaux bâtiments communaux, soit le Lion d'Or et le collège du Cœur du Chêne. Concernant le premier nommé, l'arrivée du nouveau gérant ne sera pas effective au 1<sup>er</sup> janvier 2015 comme proposé par le budget, mais ce délai devrait être neutre financièrement pour la Commune. La comptabilisation du Cœur du Chêne, quant à elle, mène à une année particulière pour le résultat communal. En effet et selon le principe de prudence, les charges de Pré-Baulan sont comptabilisées en plus de celles du Cœur du Chêne durant le second semestre de l'année, ce qui diminue le résultat d'environ CHF 190'000.-. Il apparaît réaliste de procéder ainsi, la transaction avec la SEFA ne devant se faire que plus tard.
- Remarque générale :  
La CoFin relève l'excellent équilibre financier atteint par la plupart des bâtiments communaux, cela en dehors des locaux délivrés gracieusement aux sociétés locales, ainsi que le bon rendement des bâtiments destinés à la location.
- Chapitre 4, Travaux :
  - Déchets :  
La CoFin tient à souligner l'équilibre de deux sous-chapitres relatifs aux déchets (450 Frais entretien et exploitation déchetterie et 451 Déchets urbains), comme la loi sur la comptabilité des communes l'exige pour le second nommé. Celui-ci est maintenu à l'équilibre grâce à la taxe forfaitaire qui fait office de tampon, comme prévu lors de la mise en place de la taxe au sac. De plus, le sous-chapitre 452 Autres déchets, limité légalement à 30% des coûts totaux des déchets, est pour Aubonne autour des 17%. Les normes concernant la comptabilisation des postes relatifs aux déchets sont assez strictes, et la Municipalité respecte ces normes à merveille.
- Chapitre 5, Instruction publique et cultes
  - Enseignement :  
Comme vu plus haut, la participation de la Commune d'Aubonne à l'ASSAGIE augmente globalement de CHF 145'000.-. Cette augmentation est due principalement aux coûts de construction des nouveaux collèges d'Aubonne et d'Etoy, qui sont des bâtiments à plusieurs millions de francs. Malgré cela, la participation d'Aubonne croît proportionnellement davantage que le budget de l'ASSAGIE (8.2% contre 6.6%). Cette différence est due au fait que les parts des communes dans l'association sont déterminées par le nombre d'élèves et le nombre d'habitants, et ces évolutions auront été cette année défavorables à Aubonne.

L'instruction publique dans son ensemble est un poste conséquent du budget, particulièrement depuis la LEO. Malheureusement, et tout comme pour la péréquation, la marge de manœuvre communale dans ce domaine est faible voire nulle.

- Chapitre 6, Sécurité publique et protection de la population
  - Sécurité publique communale  
Ce poste augmente de façon relativement conséquente (9.1%) suite à l'engagement d'un troisième ASP (Assistant de Sécurité Publique) au 1<sup>er</sup> septembre 2014. A terme, environ 20% d'un EPT seront dédiés à des travaux dans d'autres communes et seront par conséquent refacturés.
  
- Chapitre 7, Sécurité sociale
  - AJEMA – Accueil de jour des enfants Morges-Aubonne :  
L'accueil de jour est le troisième compte pour lequel l'augmentation des dépenses est difficile à maîtriser. La croissance pour Aubonne de CHF 60'000.-, soit 11%, est inférieure aux variations dans les heures consommées (17.5% en moyenne non pondérée). Cette différence est due au report supplémentaire de 5% des coûts sur les parents (de 40% à 45%).  
  
Le financement de l'accueil de jour des enfants est un difficile exercice d'équilibrisme pour les communes, car la part payée par le Canton est limitée (13% des coûts totaux) et les coûts ne peuvent pas être reportés indéfiniment sur les parents au risque de faire fuir les plus hauts revenus vers les écoles privées. Pour la CoFin, cette hausse semble conforme aux tendances et besoins de la population, mais elle encourage la Municipalité à continuer de faire le meilleur usage de ses sièges aux comités de l'ASSAGIE et de l'ARASMAC pour contenir un maximum les coûts liés à ces sujets.
  
  - Participation à la facture sociale :  
Tout comme pour l'accueil de jour des enfants, l'augmentation de ce compte (hors recettes conjoncturelles) est d'environ 11%, ce qui est absolument conséquent pour un poste non maîtrisable par la politique communale. Comme pour la péréquation, cette participation est, entre autres, produit de la valeur de notre point d'impôt, qui a drastiquement augmenté. Une fois de plus, la CoFin déplore l'augmentation de ces postes sur lesquels notre prise est nulle.
  
- Chapitre 8, Services industriels
  - Service des eaux :  
De gros frais d'entretien ont été mis au budget, principalement pour financer une liaison fibre optique entre la station de pompage de la Reculannaz et le réservoir de Montillier pour la commande informatique.

Notons aussi plus généralement quelques hausses des cotisations versées par la Commune à la Caisse de pensions, hausses liées à la recapitalisation de cette dernière. De façon complémentaire, nous pouvons relever la stabilité des effectifs des employés communaux. Fixé à 37.5 EPT pour 2014, ce chiffre va retomber à 36.9 EPT en 2015, suite à divers ajustements.

Globalement, nous faisons face à une augmentation très conséquente des charges, entre les coûts liés aux nouveaux bâtiments ou les charges cantonales ou intercommunales. Heureusement, cette hausse est largement compensée par une progression exceptionnelle de nos revenus. La CoFin partage les choix de dépenses prudents de la Municipalité pour ce budget 2015.

## 5. Remarques générales

Comme chaque année, le budget montre une augmentation conséquente mais surtout non maîtrisable des charges liées au Canton et aux autres communes. Avant de peindre un tableau tout à fait noir, précisons que les charges liées à la gendarmerie n'ont pas augmenté et, qu'entre autres exemples, une convention dans le domaine des soins à domicile a été signée avec le Canton, convention qui nous fait économiser CHF 130'000.- de charges dévolues à l'Etat.

Malgré ces quelques points positifs, le budget 2015 de la Commune d'Aubonne subit une hausse cumulée de CHF 1'068'000.- des charges non maîtrisables, soit la péréquation, la facture sociale, l'ASSAGIE et l'AJEMA, postes sur lesquels la politique communale n'a qu'une influence limitée voire inexistante. La facture sociale est un bon exemple de la politique menée par l'Etat de Vaud dans ce domaine. Celle-ci est partagée à 50/50 entre le Canton et les communes. L'Etat, lors de l'amortissement de sa dette sous l'impulsion de Pascal Broulis, a répercuté une grande partie de ces charges sur les communes, bien que celles-ci n'encaissent qu'un tiers de l'impôt. Un accord a été récemment trouvé selon lequel le Canton prendra à sa charge deux tiers de l'accroissement à partir de l'année 2016, mais ce n'est à notre sens pas suffisant. Même sans augmentation de nos revenus, la hausse de ce poste aurait été de 2.25%, soit un peu plus de CHF 60'000.-, ce qui est équivalent à un quart de point d'impôt...

Ces états de faits sont relevés chaque année par la CoFin, sans que nous y voyions une quelconque possibilité d'amélioration. A nouveau, la CoFin encourage la Municipalité à faire le meilleur usage de l'AdCV et de l'UCV pour faire pression sur le Canton, et les députés à porter au Grand Conseil ce problème récurrent.

A côté de cela, la CoFin remercie la Municipalité et le boursier pour le second envoi de la situation comptable intermédiaire au 31 août, selon le vœu exprimé dans notre rapport sur le préavis 14/12 (Budget 2013). Ce document apparaît en quelque sorte comme préliminaire au budget 2015, une grande partie des éléments d'attention relevés par ce rapport étant déjà présents dans les comptes 2014, y compris les revenus d'impôt exceptionnels. La CoFin salue donc la constance dont fait preuve la Municipalité dans ce budget 2015.

## **6. Plan d'investissement 2015-2019**

Ce plan d'investissement 2015-2019 n'étant pas soumis au vote du Conseil communal, la CoFin ne portera pas de jugement sur le contenu de ce document (qui est partie intégrante du préavis sur le budget), mais relève malgré cela les éléments suivants :

- Ce plan d'investissement est parfaitement en ligne avec ce que la Municipalité a communiqué au Conseil communal ainsi qu'à ses différentes commissions, telles que la CoFin ou la CCPGA.
- A propos de cette dernière, on ne peut que relever plusieurs investissements conséquents tels que la construction d'une nouvelle caserne du feu (CHF 5 mio) ou d'un nouveau local voirie (CHF 2 mio) qui sont actuellement bloquées par le moratoire sur les nouvelles zones à bâtir, dans le cadre de l'entrée en vigueur de la LAT. Cette situation devra être débloquée par le Canton pour que notre commune puisse procéder à ces investissements nécessaires à la libération du quartier du Chêne pour les écoles.
- La poursuite de la mise en séparatif sera, comme jusqu'ici, très coûteuse pour Aubonne, avec CHF 11.5 mio pour le Chêne et la Vieille Ville, objets qui devront passer devant le Conseil communal dans les prochaines années. Cela représente le prix d'un nouveau collège.

D'autres investissements potentiellement élevés ne sont pas encore chiffrés, comme l'aménagement de la place de la Gare, la suite du développement scolaire du Chêne ou encore une salle de spectacle à Château-Verd. Ces investissements seront autant d'éléments à garder en tête au moment de voter ces dépenses.

## 7. Constatations finales

Ce budget 2015 se caractérise par ses revenus extraordinaires et par l'augmentation des charges non maîtrisables qui en découlent. Les premiers nommés permettent aussi de compenser la croissance des charges liée aux bâtiments entrant dans le giron communal en 2015 mais surtout celle liée aux amortissements. Sans compter ceux-ci, le résultat aurait été positif, mais malgré leur croissance, le résultat net de la Commune s'améliore de CHF 514'330.-.

Ces revenus exceptionnels et surtout la potentielle pérennisation d'une partie de ces sommes sont réjouissants, mais la CoFin s'inquiète du fait que ce budget 2015 ne soit pas équilibré malgré ces recettes supplémentaires. De plus, la troisième réforme sur l'imposition des entreprises (RIE III), prévue pour entrer en vigueur entre 2018 et 2020, pourrait mener à des années difficiles pour l'ensemble des collectivités publiques helvétiques, de la Confédération aux communes. La CoFin encourage donc la Municipalité à faire preuve d'une prudence certaine à plus long terme, afin d'établir notre marge d'autofinancement à un niveau durablement positif. Cela nous permettra de financer les investissements conséquents prévus pour ces prochaines années, investissements qui seront à prioriser avec soin.

## 8. Conclusion

Fondé sur ce qui précède, la Commission des Finances vous propose, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

- Vu le préavis municipal no. 16/14 relatif au rapport accompagnant le budget communal de l'année 2015
- Ouï le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet
- Attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

de voter le décret suivant :

### LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

Adopte :

- Le budget de l'année 2015 faisant apparaître CHF 29'502'180.- aux dépenses, CHF 28'821'400.- aux recettes et présentant ainsi un excédent de charges de CHF 680'780.-.

Et donne décharge à la Commission des Finances de son mandat.

Au nom de la Commission des Finances, le rapporteur :

Josselin Meylan  
Aubonne, le 20 novembre 2014.